



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Furniture Division/Division des ameublements
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet MOBILIER POUR RPG	
Solicitation No. - N° de l'invitation B8710-160020/A	Date 2017-02-28
Client Reference No. - N° de référence du client B8710-160020	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier pq983.B8710-160020	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-983-72286	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2017-01-24	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-06	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wong, Michelle	Buyer Id - Id de l'acheteur pq983
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-6462 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

B8710-160020/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B8710-160020

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

pq983B8710-160020/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq983

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification 004 a pour but de répondre aux questions reçues de l'industrie comme suit :

Q.12: Au Canada, très peu d'ensembles de chambre à coucher ou de salle à dîner, de causeuses ou de sofas offerts sur le marché sont approuvés ou homologués CSA, s'il y en a. Ces produits ne doivent pas obligatoirement avoir cette homologation ou approbation pour être vendus au Canada. Peut-être que les matelas, les sommiers, les lits superposés et les lits d'enfants sont tous approuvés CSA et devraient avoir besoin d'une telle approbation, mais ce n'est pas le cas des autres produits. Si c'était le cas, les choix seraient grandement diminués, et les prix seraient beaucoup plus élevés. Le gouvernement du Canada accepterait-il des meubles de rangement non approuvés ou homologués CSA?

R.12: Si un produit doit absolument être approuvé CSA pour être vendu au Canada, le soumissionnaire doit fournir un produit approuvé CSA.

À l'annexe B – description et caractéristiques du mobilier

Supprimer "Les produits doivent respecter la réglementation établie en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC) et doivent être approuvés par l'Association canadienne de normalisation (CSA)." des articles 1 à 12.

Remplacer avec "Les produits doivent respecter la réglementation établie en vertu de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC). Si un produit doit absolument être approuvé CSA pour être vendu au Canada, le soumissionnaire doit fournir un produit approuvé CSA." aux articles 1 à 12.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.